

COMITÉ DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

DELIBERATION N° CB 17-21 DU 6 DÉCEMBRE 2017

relative a l'avis du comité de bassin sur la stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau du bassin Seine-Normandie

Le comité de bassin Seine-Normandie,

- Vu l'arrêté du 20 janvier 2016 modifiant l'arrêté du 17 mars 2006 relatif au contenu des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux ;
- Vu le vœu du comité de bassin du 8 décembre 2016 portant sur l'élaboration de la stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau ;
- Vu le règlement intérieur du comité de bassin, modifié par délibération N°CB 17-08 du 5 octobre 2017, confiant à la commission politique territoriale aménagement du territoire et inondations d'examiner les questions relatives à la politique territoriale ;
- Vu le dossier de la réunion du comité de bassin du 6 décembre 2017 ;

Considérant l'examen de la stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau par la commission politique territoriale, aménagement du territoire et inondations en sa séance du 26 octobre 2017 ;

Considérant que les principes énoncés dans le vœu du comité de bassin du 8 décembre 2016 ont été intégrés dans la stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE) ;

Article 1

Note que la SOCLE, suite à sa mise à disposition auprès des collectivités du bassin de juin à septembre 2017, n'a pas fait l'objet d'opposition et que sa dernière version présentée ce jour prend en compte les contributions exprimées.

Article 2

Souhaite que les enjeux de l'adaptation au changement climatique, de la préservation de la biodiversité et du milieu marin, et de la transition écologique soient placés au cœur du débat public, afin que les acteurs puissent s'appuyer sur la SOCLE pour les intégrer localement.

Article 3

Demande que la mise en œuvre de l'organisation des compétences de l'eau soit accompagnée par les services de l'État et de l'agence de l'eau, renforce la solidarité entre les territoires et associe étroitement les instances du comité de bassin, les citoyens et l'ensemble des acteurs pour le partage des enjeux, dès la construction des projets, et à leur mise en œuvre.

Article 4

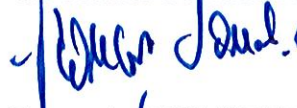
Donne un avis favorable, compte tenu des articles précédents, sur la stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau du bassin Seine-Normandie.

**La Secrétaire
du comité de bassin**



Patricia BLANC

**Le Président
du comité de bassin**



François SAUVADET